Dois-je rattraper ces matières-ci ?

Par **juriste549853**, le **23/02/2019** à **21:37**

Bonsoir,

Je ne savais pas vraiment où classer mon sujet.. excusez-moi

Il s'avère que j'ai validé mon premier semestre ("ACQUIS" avec plus de la moyenne) *en validant toutes les matières* sauf mon CM de Droit des personnes et mon CM+TD de Droit constitutionnel...

Est-ce qu'il faudra que je rattrape ces dernières (en Juin) ou non ? Je suis vraiment confuse.

Merci de votre aide !

Par **débutant**, le **24/02/2019** à **01:45**

Non ne t'inquiète pas tu n'auras pas à les repasser puisque tu as ton semestre. La compensation entre les matières a joué

Par **decastellouis**, le **24/02/2019** à **15:40**

Rire, oui je sais ce que c'est moi aussi il m'est arrivé quand bien même d'avoir valider et de finir avec un 11 le semestre, j'ai demandé à recomposer dans les matières qui ont été bien sur compensées. Je me suis vu opposé un refus catégorique.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/02/2019** à **07:50**

Bonjour

Je confirme ce qui a été dit. Votre fac semble appliquer le système de la compensation. Dès lors que vous avez validé votre semestre, vous n'avez pas à repasser les matières où vous n'avez pas eu la moyenne.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés